



21/05/2019

Rencontre technique SRCE

Service Nature et Biodiversité

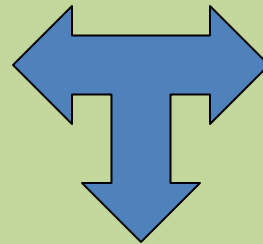
Direction de l'environnement

Pôle Cohésion Territoriale

Des politiques en synergie

SRCE – Trames Verte et Bleue – Réservoirs de biodiversité

Nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides
CR 103-16 (sept 2016)
CP 16-546 (déc 2016)



Stratégie régionale pour la biodiversité
CR 71-13 (sept 2013)

Plan Vert de l'Ile-de-France 2017-2021
La nature pour tous et partout
CR 2017-50 (mars 2017)

Elaboration d'une nouvelle Stratégie Régionale pour la Biodiversité

Les grands principes de la SRB

Une SRB attractive
pensée au bénéfice
des Franciliens et des
territoires

Une SRB partenariale
construite avec les
acteurs franciliens
pour des enjeux et
objectifs partagés

Une SRB
opérationnelle avec
des actions concrètes
portées par la Région
et ses partenaires

Une SRB transversale
grâce la création de
synergies avec d'autres
politiques régionales

L'action du Conseil régional : La Biodiversité

ENJEUX DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE D'ILE-DE-FRANCE

Synthèse issue de la concertation avec les acteurs franciliens (atelier du 28/09/2018)



Le contrat Trame Verte et Bleue (TVB)

Depuis 2018, la Région propose la mise en place de nouveaux contrats Trames Verte et Bleue (TVB) pour :

- **Assurer la cohérence des interventions dans une démarche de réseau écologique et permettre la mise en commun de moyens**
- **Ce contrat multi-partenarial se déploie sur une unité de territoire pertinente (à tout ou partie d'un bassin versant , unité administrative..) et cohérente au regard des objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et du Plan Vert.**
- **Le contrat TVB est constitué a minima d'un diagnostic, d'objectifs et d'un programme d'actions global, partagés entre les signataires du contrat.**

Forte de ses compétences relative à l'aménagement du territoire et à la protection de la biodiversité, la Région propose une politique ambitieuse :

Accompagner la création d'environ 500 ha d'espaces verts et boisés, avec un accroissement net significatif de l'offre en espaces verts et boisés ouverts au public à l'horizon 2021, en portant une attention particulière aux secteurs très carencés en espaces verts, notamment :

- aux secteurs comptant moins de **10 m²** d'espaces verts et boisés / **habitant**
- aux secteurs appelés à connaître un accroissement significatif de **population**

Améliorer l'accessibilité des Franciliens à l'offre en espaces verts et boisés :

- **pour les pratiques de proximité, à moins de 15 minutes à pied**, l'objectif est de faire passer de 70% à 85% la part de la population francilienne
- **pour les pratiques dites « de fin de semaine »**, l'objectif à l'horizon 2030 est de garantir l'accès en moins de 30 minutes à 100 % de la population francilienne

5 axes stratégiques (adoptés fin 2017)

1. **Dynamiser et territorialiser la gestion forestière** dans un contexte de forte densité urbaine.
2. **Structurer la filière forêt-bois à l'échelle régionale et interrégionale**, pour reconstituer une chaîne de valeur compétitive et ainsi créer des emplois en Île-de-France.
3. **Stimuler le marché de la construction bois**, pour optimiser la création de valeur ajoutée, réduire les émissions de carbone en développant les usages du bois dans la construction, donner une visibilité du marché aux entreprises de la filière...
4. **Rapprocher la recherche, l'enseignement et le marché** pour favoriser l'insertion professionnelle, faciliter l'accès de l'innovation au marché.
5. **Faire de l'Île-de-France une Région exemplaire.**

AAP « Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier »
du Programme de développement rural FEADER 2014-2020

Objectifs et résultats attendus

- Faire émerger une **dynamique de projets** dans les territoires ruraux et les secteurs périurbains d'Île-de-France ;
- Les aider à s'adapter face aux évolutions qu'ils connaissent en **mutualisant les compétences** et en accroissant la concertation ;
- Ancrer **la forêt dans le territoire** et la promouvoir comme un espace géré durablement ;
- Soutenir **l'acquisition de compétences** pour initier des **stratégies locales** de développement, ainsi que les **transferts d'expérience**.

Démarches soutenues

- Les chartes forestières de territoire ;
- Les plans de développement de massif, ou toute autre démarche concertée et groupée de gestion durable des forêts privées de moins de 25 hectares et impliquant au moins 2 propriétaires ;
- Toute autre démarche stratégique et concertée valorisant la forêt et le bois dans une approche intégrée en créant des activités économiques et de services qui débouchera sur un programme d'actions comprenant des investissements opérationnels (ils pourront être financés dans le cadre d'autres types d'opérations du PDR).

Guichet unique

- DRIAAF instruit les dossiers pour l'ensemble des financeurs publics.
- Montant mini d'aide : 18 000 € HT/projet min (6 000 €/an)

Taux d'intervention : 80% (dont 50% FEADER)



Merci pour votre attention

Tous les détails sur
www.iledefrance.fr

Aides et services, module recherche par secteur
Environnement et territoires
Rubrique Environnement